



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2023-22**

Département d'Indre et Loire  
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :  
en exercice : 10  
présents : 6  
votants : 8

L'an **deux mil vingt trois**

Le 18 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD.

Date de la convocation du conseil municipal : le 31 Mai 2023

**Présents** : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Mégane MONNEAU, Aurélie DELAPORTE, Véronique GAROUX, Eric BREILLACQ

**Représenté(e) s** : Romane HUET donne procuration à Stéphane PINAUD.  
Joël RAVENEAU donne procuration à Claude THOMAS

**Excusées/Absents** : Pascale HUET (arrivé à 19h20), Francis KATCHATOUROFF

**Secrétaire de séance** : Eric BREILLACQ

**OBJET : DON ASSOCIATION PECHE CALE DU BAC :**

Monsieur le Maire informe que l'association de Pêche « les Brochetons Candais » souhaite aménager la cale du bac afin de libérer de la place pour mettre à l'eau leur bateau.

L'association de pêche propose de financer ces travaux suivant le devis pour la somme de 901.08€

La commune recevra le reversement du don à hauteur du devis établi pour la somme de 901.08€ et effectuera les travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte le reversement à l'association pour le compte de la Commune.

**Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication.**

Secrétaire de séance :  
Eric BREILLACQ

Fait à Candes Saint Martin

Le 13 ~~JANVIER~~ 2023

Le Maire,  
Stéphane PINAUD

